

Portant intégration, reclassement et nomination de Monsieur MAHINGA (Léopold David), Instituteur Contractuel de 2^e échelon, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution de 15 Mars 1992 ;
- (/u la loi n° 021/89 du 19 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u la loi décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 64/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 67/304/MT.DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 85/1068 du 10 Décembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérêts des Ministres ;
- (/u l'arrêté n° 2087/TE du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2400/ME.SSJ.DGFP.DGPCE du Juin 1989 portant avancement de certains Instituteurs en ce qui concerne Monsieur MAHINGA Léopold David ;
- (/u la note de service n° 01199/UMNG/VR/DAAC du 8 Décembre 1989 autorisant l'inscription de certains Etudiants Congolais et Etrangers à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (I.N.S.S.E.D) au titre de l'année académique 1989-1990 ;
- (/u l'arrêté n° 3122/MJTFP.DGFP.DGCA.SSC du 29 Août 1992, autorisant Monsieur MAHINGA Léopold David, Instituteur Contractuel de 2^e échelon à suivre un stage de Formation à l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S) à Brazzaville ;
- (/u la lettre n° 0349/MDSTEF/CAB du 21 Décembre 1992 du Directeur du Cabinet du Ministre du Développement Scientifique et Technologique chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Directeur du Cabinet du Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

D.G.B.

D.G.C.F

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/30⁴ du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MAHINGA (Léopold-David), né le 29 Décembre 1960 à Delisie, Instituteur Contractuel de 2^e échelon, de la catégorie C, échelle 8, indice 590, en Service au Cabinet du Ministre du Développement Scientifique et Technologique Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle; titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL), Session de 1992, Option : Mathématiques, est intégré dans les cadres réguliers de la Fonction Publique, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de Lycée Stagiaire, de 1er échelon, indice 830.-

ARTICLE 2 : Le présent ~~décret~~ ^{qui} prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 15 Octobre 1992, date effective de prise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ~~Le présent décret sera communiqué partout où besoin sera./-~~ ^{sera enregistré, publié et communiqué officiel}

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 21 Avril 1994

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO -

- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO -

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
 DGFP/DME..... 3
 DGFP/BST..... 3
 D.G.B..... 3
 D.G.C.F..... 1
 M.D.S.T.E.T.P..... 2
 INTERESSE..... 1
 DOSSIER..... 3
 SGG/BC..... 2./-